

En bref

Feux en période orange

Toute l'année, il est interdit de brûler des déchets de jardin, de tonte et de taille. À partir du 1^{er} février et jusqu'au 31 mars, en période orange, dans le cadre de travaux de débroussaillage, de travaux forestiers, de travaux agricoles, le brûlage de végétaux coupés ou sur pied est soumis à déclaration préalable en mairie, conformément à l'article 6 de l'arrêté portant règlement permanent de l'emploi du feu dans le département du Var. Tous feux constatés sur la commune sans autorisation préalable est passible d'une amende de 135 € minimum. Nous vous invitons à vous rapprocher du Service environnement de la ville de Saint-Tropez, Zone Artisanale Saint-Claude, qui vous délivrera les autorisations nécessaires, n° vert : 0.800.828.123.

Remerciements

De Saint-Tropez,
La Garde-Freinet :

Ses enfants et petits-enfants ;
Ainsi que toute la famille

Très touchés des marques de
sympathie qui leur ont été témoi-
gnées lors du décès de

Monsieur

Michel ECUER

vous prie de trouver ici l'ex-
pression de leurs très sincères re-
merciements.

PF Costa - Varazur Funéraire
0800.181.700

Plage, le lot des Graniers change d'actionnaires

L'affaire avait déjà été évoquée en décembre. La petite plage sera gérée dès la saison prochaine par Grégoire Chaix et Benoît Goutagny

En novembre dernier, en conseil municipal déjà, on avait appris que la plage des Graniers, lot n°6 des plages de la commune et sous concédée en décembre 2015, à MM. Megnin-Schneider et Garcia, changeait d'actionnaires.

En effet, pour des raisons personnelles, les deux associés avaient souhaité la totalité de leurs parts dans la société à de nouveaux actionnaires, MM. Grégoire Chaix (Le bar du port, domaine Tropez) et Benoît Goutagny.

Comme la réglementation l'exige, il en avaient informé le concessionnaire, la commune de Saint-Tropez, et le préfet du département. La modification de l'actionariat avait ainsi été approuvée en conseil municipal le 8 novembre dernier.

Concession jusqu'en 2021

La société « Un déjeuner aux Graniers », s'est réunie en assemblée générale le 7 janvier dernier pour prendre acte des modifications et apporter suite au nouvel actionariat de la société : démission, nomination du président, démission des directeurs



La plage des Graniers a changé d'actionnaires. Ce sont désormais Grégoire Chaix et Benoît Goutagny qui président à sa destinée jusqu'en 2021. (Photo N. S.)

généraux et mise à jour des statuts.

Lors du dernier conseil municipal et forts de tous ces éléments, les élus ont approuvé à l'unanimité (Cé-

cile Chaix n'ayant pas participé au vote), l'autorisation donnée au maire de signer le nouveau sous-traité. La sous-concession ayant été donnée pour une pé-

riode de six années en 2015, le nouveau traité trouvera sa fin en 2021. Le changement d'actionnaire n'entraînait en effet pas une nouvelle sous-con-

cession de six ans, mais la poursuite et l'achèvement de celle accordée précédemment.

P. P.
ppleu@nicematin.fr



VILLAS D'EXCEPTION
PROPRIÉTÉS DE PRESTIGE
APPARTEMENTS
TERRAINS



NOUVEAU SITE
HERACLEE.COM